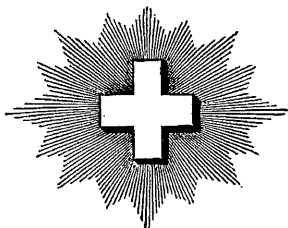


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> mai 1935

Demande déposée: 20 juillet 1934, 18 h. — Brevet enregistré: 15 février 1935.

## BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH Co. S. A., Tavannes, et Henri COLOMB,  
Lausanne (Suisse).

## Pignon de grand'moyenne.

Jusqu'ici, dans les pignons de grand'moyenne, le diamètre maximum de la portée du pivot de dessous est donné par le diamètre du noyau du pignon, c'est-à-dire par le diamètre du cercle de base de la denture. Comme dans les petites pièces, le diamètre de ce pignon est très réduit, la tige de chaussée devient trop faible. Il s'en suit que non seulement cette tige de chaussée se casse ou se fausse facilement, mais que les difficultés de fabrication du pignon, décolletage, taillage, etc., sont sérieuses et augmentent son prix de revient. Le cran de lanternage est difficile à obtenir rond et régulier comme position.

Comme le diamètre de la tige de chaussée dépend du diamètre du pivot, on augmente le plus possible celui-ci en réduisant d'autant sa portée d'où il s'en suit que l'huile est moins bien maintenue dans le coussinet.

Lorsqu'on a affaire à un pignon de grand'moyenne pour mouvement à deux chaussées, il est nécessaire que la courte tige portant

le renvoi ait encore un certain diamètre pour permettre un bon lanternage de celui-ci.

L'objet de la présente invention a pour but d'augmenter le diamètre de la tige de chaussée et de supprimer les défauts signalés ci-dessus; pour cela, on prévoit une pièce rapportée fixe concentrique à l'axe du pignon et formant au moins la portée du pivot de dessous dudit pignon.

Dans certains cas, cette pièce rapportée fixe constituera non seulement la portée, mais encore le pivot lui-même.

Le dessin représente, à titre d'exemple, en coupe, quatre formes d'exécution de l'objet de la présente invention.

Dans la fig. 1, *a* désigne la tige de chaussée d'un pignon de grand'moyenne. Cette tige de chaussée forme la prolongation du pivot inférieur *a*<sup>1</sup> qui a presque le même diamètre que le noyau *b* du pignon dont les dents sont désignées par *c*. Sur ce pivot inférieur est introduite à force une bague *d* qui forme portée. On voit que de cette façon,

il est possible de tenir ce pivot et, par suite, la tige à un diamètre maximum.

Dans la forme d'exécution selon la fig. 2, la tige de chaussée *a* a presque le même diamètre que le noyau *b* du pignon. La portée *e*<sup>1</sup> est prise dans un canon *e* concentrique à l'axe du pignon dont il constitue le pivot inférieur.

Dans la forme d'exécution selon la fig. 3, nous avons une disposition analogue à celle de la fig. 1, mais appliquée à un pignon de grand'moyenne pour mouvement à deux chaussées, c'est-à-dire avec une tige courte possédant une fente pour le lanternage d'un renvoi non représenté. Ici aussi, c'est la bague *d* qui est la pièce à portée fixe concentrique au pignon formant portée pour le pivot inférieur du pignon.

Dans la forme d'exécution selon la fig. 4, nous avons les mêmes conditions que celles qui sont montrées en regard de l'exemple de la fig. 2, mais appliquées à un mouvement à deux chaussées.

L'invention s'applique aussi très avantageusement au pignon de grand'moyenne percé des montres avec seconde au centre et des chronographes.

#### REVENDICATION:

Pignon de grand'moyenne principalement mais non exclusivement pour petites pièces, caractérisé en ce qu'il comporte une pièce rapportée fixe concentrique à son axe et formant au moins portée pour le pivot de dessous du mobile.

#### SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Pignon de grand'moyenne selon la revendication, caractérisé en ce que la pièce rapportée est une bague.
- 2 Pignon de grand'moyenne selon la revendication, caractérisé en ce que la pièce rapportée est un canon formant aussi le pivot de dessous du mobile.

TAVANNES WATCH Co. S. A.  
Henri COLOMB.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.



Fig. 1.

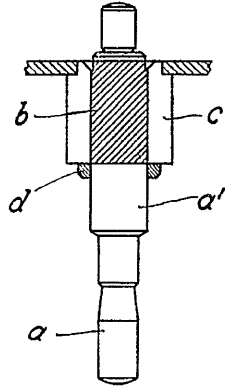


Fig. 2.

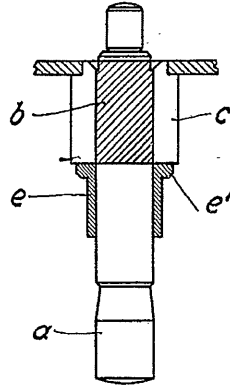


Fig. 3.

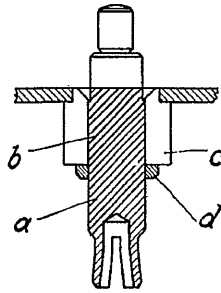


Fig. 4.

